

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de conseil de la mairie sous la présidence de Mr SOYER Jean, Maire.

Présents : Mr SOYER Jean, Maire, Mmes DUBREUIL Virginie, GAZEAU Marie-Renée, GUILBAUD Guylène, NOVALI Christiane, PONCET Nathalie, RABILLER Laëtitia, TROUILLARD Sabrina, Mrs BETHUYS Julien, GUILBAUD Patrice, LECHAIRE Fabien, MICHON Stéphane, PROUX Olivier.

APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE FINANCEMENT DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LUTTER CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES.

Le Conseil Municipal approuve la convention constitutive de mise en place d'un dispositif de financement des moyens mis en œuvre pour la réduction des déchets abandonnés entre Citéo, le Pays de Saint-Gilles-Croix-de Vie Agglomération et ses communes membres.

DESIGNATION DE LA SOCIETE CHARGEE DE LA MAINTENANCE ANNUELLE DES INSTALLATIONS DES BATIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil municipal décide de retenir la société Menuet de Challans pour assurer le contrôle et la vérification annuelle des installations : VMC, Pompes à chaleur... pour un montant de 714,00 € TTC/an, pour une durée d'un an renouvelable 2 fois.

CONVENTION AVEC VENDEE EAU POUR L'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE DU LOTISSEMENT DES RENAUDIERES

Le Conseil accepte les travaux d'extension du réseau d'eau potable avec une participation communale de 25 232,38 € TTC.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

Le contrat concernant la mise à disposition de logiciels pour la mairie, la maintenance et la formation, est renouvelé avec la société Berger-Levrault, pour 1 an reconductible 2 fois, avec une rémunération annuelle de 3 180 € HT.

RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR LE REMPLACEMENT D'AGENTS INDISPONIBLES

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

TRAVAUX AU CIMETIERE

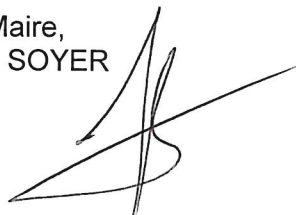
Le Conseil Municipal décide de retenir les Pompes Funèbres Brémand de Coëx pour procéder à des aménagements de cavurnes, columbarium et jardin du souvenir au cimetière, pour un montant de 12 536,00 € HT.

DENOMINATION ET NUMEROTATION DU LOTISSEMENT PRIVE « LA PRAIRIE »

Au vu du document de division du terrain situé Rue du Rochat en lotissement privé, le Conseil dénomme la voie « Impasse de la Prairie » et attribue un numéro aux 8 lots.

En mairie, le 27 novembre 2023

Le Maire,
Jean SOYER



Le Secrétaire,
Julien BETHUYS

